

Fait à Floirac, le 1^{er} décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 88

Votes : *POUR* : 31

Nombre de membres présents : 24

CONTRE : 0

Nombre de votes exprimés : 31

ABSTENTION : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} décembre, les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux associés, dûment convoqués, se sont réunis sous la Vice-Présidence de Monsieur Pierre JOLY, à la salle Cordouan au Verdon-sur-mer et en visioconférence

Date de convocation : 29 septembre 2025

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Etaient présents :

Mme CASSOU-SCHOTTE (Bordeaux Métropole), M. ESHENBRENNER (commune du Verdon-sur-mer), M. GHESQUIERE (SMBV du ruisseau du Gua), M. JOLY (commune de Bourg), M. LAPORTE (commune de Talais), M. OUALLET (commune de Bègles), M. SCIARD (CdC Haute Saintonge)

Etaient représentés :

M. FEUGAS (Bordeaux Métropole), pouvoir à M. GHESQUIERE

Mme GOT (SMIDDEST), pouvoir à M. JOLY

M. LIBELLI (commune de Vaux-sur-mer), pouvoir à M. SCIARD

M. RODRIGUEZ (SMBV du Moron), pouvoir à Mme CASSOU-SCHOTTE

Etaient excusés :

Mme GUERE (Département de la Gironde), M. NIVARD (Saint-Bonnet sur Gironde), Mme SEJOURNET (SMEGREG), Mme SAINTOUT (PNR Médoc), M. TABONE (Cubzac-les-Ponts)

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Etaient présents :

Biosphère environnement, la Chambre d'Agriculture de Gironde, la Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux-Gironde, le Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques, le Conservatoire de l'Estuaire, le CPIE Médoc, l'association Estuaire pour tous, la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Gironde (FDAPPMA 33), la Fédération des chasseurs de la Gironde, l'association des plaisanciers de Royan, la SEPANSO, l'Union Maritime et Portuaire de Bordeaux (UMPBX), Vivre avec le fleuve.

Etaient représentés :

La Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Charente-Maritime (FDAPPMA 17), pouvoir à la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Gironde

Etaient excusés :

Centre Nucléaire de Production d'Electricité du Blayais (CNPE), Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime-Deux-Sèvres, syndicat des sylviculteurs du sud-ouest, UNICEM.

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

Etaient présents :

Agence de l'eau Adour-Garonne, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, Grand Port Maritime de Bordeaux, OFB de Gironde, Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis.

Etaient représentés :

DREAL Nouvelle-Aquitaine, pouvoir à la DDTM Gironde

OFB Charente-Maritime, pouvoir à l'OFB Gironde

Etaient excusés :

Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, DDTM de Charente-Maritime.

Délibération n°01/2025 – Avis de la Commission Locale de l’Eau du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés - Validation de l’Etat initial du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés dans sa version révisée de novembre 2025

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés, son plan d’aménagement et de gestion durable et son règlement ;

Vu la révision en cours du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés dont la CLE a validé son lancement en 2022, délibération n°2021-06 ;

Considérant :

- *La réalisation de la phase de mise à jour de l’état des lieux du SAGE avec un premier livrable « état initial du SAGE révisé » ;*
- *La concertation ayant eu lieu dans le cadre de cette mise à jour ainsi que la prise en compte des remarques formulées par les participants et l’information concernant celles qui ne l’ont pas été ;*
- *La modification de certains paragraphes dont la présentation a été faite en séance ;*

Après en avoir débattu, il a été décidé à l’unanimité :

Article 1 : De valider l’état initial du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés dans sa version révisée de novembre 2025 ;

Le Vice-Président de la CLE



Pierre JOLY